

L'événement prouva la sagesse et la prévoyance du Plénipotentiaire russe; en effet, à peine le traité de T'ien Tsin était-il signé, que le comte Poutiatine recevait le 3-15 juin 1858 des Plénipotentiaires chinois une communication, expédiée de Pe King, le 2 juin, qui contenait ces mots mémorables : « ... Selon le traité que YI CHAN a signé avec Mouraviev, la rivière Ousouri est fixée comme frontière jusqu'aux ports de mer. »

De plus, le 26 août 1858, l'agent russe Jean ZAKHAROV, signait avec un Plénipotentiaire chinois une convention qui réglait d'une façon favorable l'affaire de Tchougoutchak en suspens depuis trois années¹.

Le 18 juin 1858, M. W. B. REED signait au nom des États-Unis un traité en 30 articles. Plus difficiles furent les négociations avec l'Angleterre. Enfin le traité en 56 articles fut signé le 26 juin au soir dans la pagode Hai Kouan par Lord Elgin. L'article 3 accordait au ministre d'Angleterre le droit de résidence à Pe King; parmi les autres clauses du traité, nous notons : liberté du culte ; Tchen Kiang, sur le Yang Tseu, est ouvert immédiatement au commerce; Han K'eu le sera après le rétablissement de la paix; outre les ports de Canton, Amoy, Fou Tcheou, Ning Po et Chang Hai, ouverts par le traité de Nan King, les étrangers devront également avoir accès à : Nieou Tchouang (Mandchourie), Teng Tcheou (Tche Fou, Chan Toung), T'ai Wan (Formose), Ch'an T'eu (Swatow, Kouang Toung) et K'ioung Tcheou (Hai Nan); d'autres clauses traitent des droits de douane, de navigation, etc. Enfin les ratifications devaient être échangées à Pe King, dans l'année qui suivrait la signature du traité. Dans un article supplémentaire, il était convenu que les forces anglaises se retireraient de Canton après le paiement d'une indemnité de deux millions de taels pour dommages et intérêts, et de deux millions de taels pour les frais d'expédition.

Traité
américain,
1858.
Traité anglais,
1858.

Après six longues conférences, le traité français ne fut signé que le 27 juin au soir; il renferme 42 articles, différant

Traité
français, 1858.

1. HENRI CORDIER. — *Expédition de Chine de 1857-1858*, pp. 419-421.